

## «Il faut cesser le boycott de la France»

Le Monde

mardi 3 novembre 2020

Copyright 2020 Le Monde Interactif tous droits réservés

(mardi 3 novembre 2020). «Il faut cesser le boycott de la France». Le Monde.

<https://advance.lexis.com/api/document?collection=news&id=urn:contentItem:616J-3RB1-JBST-000F-00000-00&context=1516831>.

Section: LE MONDE; Pg. 25

Length: 1774 words

**Highlight:** Le modèle français respecte l'universalité des valeurs sans opposer les communautés les unes aux autres. Aussi, personne ne peut dire raisonnablement que ce pays maltraite l'islam, affirme un collectif d'intellectuels musulmans, parmi lesquels Sadek Beloucif, Chems-Eddine Hafiz et Eva Janadin

### Body

Le récent appel d'entités de certains pays à boycotter les produits français est incompréhensible, choquant et injuste. Il représente un processus d'exclusion réalisant précisément le travers qu'il est supposé combattre. Qui pourrait raisonnablement dire que la France maltraite ses citoyens de confession musulmane? Personne, hormis peut-être ceux qui voudraient instiller des germes de discorde au sein de la communauté nationale française.

Plus que jamais la concorde et l'union doivent prévaloir au sein de la communauté nationale française victime actuellement d'une série d'attentats innommables qui nous endeuillent tous. Nous, musulmans de France et d'autres pays méditerranéens, appelons au calme et à la raison.

Il y a deux sujets. D'une part, l'émotion suscitée par les caricatures du Prophète et les déclarations des autorités françaises sur ce sujet. D'autre part, les commentaires du président Emmanuel Macron dans un discours récent sur le séparatisme. Prenons-les un par un.

Les caricatures du Prophète. Les auteurs des appels au boycott critiquent les caricatures du Prophète, les trouvant blasphématoires et dégradantes. Nous-mêmes, qui écrivons et signons ce texte, les trouvons vulgaires et choquantes. Mais, en France, le blasphème n'est pas un délit. Il peut donc être critiqué, mais pas interdit. Depuis la Révolution de 1789, la liberté d'expression est protégée, comme le rappelle l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme. Des limites sont clairement énoncées par la loi, ne permettant ni d'injurier ni d'inciter à la haine comme le racisme. De fait, tout citoyen est libre de faire appel à la justice s'il estime que ces limites sont franchies, non pas au nom du droit au blasphème, mais au nom du respect de la dignité humaine, et ce quelle que soit la religion concernée, catholique, protestante, juive ou musulmane. Mais rien, en tout état de cause, ne permet d'utiliser la violence, ni dans la loi française ni dans l'islam.

Que certains musulmans se sentent offusqués et choqués par ces caricatures, nous l'entendons, mais nous rappelons que l'islam rejette aussi toute idolâtrie ou sacralisation d'une personne humaine. De fait, le prophète Mahomet lui-même rappelait qu'il n'était qu'un messager. Il est à plusieurs reprises moqué, traité de fou, d'usurpateur ou insulté par ses opposants. A aucun moment Dieu n'a appelé à tuer les auteurs de ces provocations, mais Il a incité à adopter un comportement sage et patient face à l'adversité: «Et Nous savons certes que ta poitrine se serre à cause de ce qu'ils disent. Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent, et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude.» (Coran XV, 97-99).

Dieu encourage les premiers musulmans à ignorer ces attaques et à faire preuve d'intelligence: «Lorsque vous entendez que l'on renie les versets de Dieu et que l'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux.» (Coran IV, 140).

### Critique de l'islamisme

Non seulement Dieu ne prescrit aucune vengeance, mais Il demande de ne jamais rompre les liens avec les auteurs de ces moqueries en se concentrant sur ce qui les unit et non ce qui les divise. Les meurtres pour défendre le Prophète, les violences et appels aux boycotts vont ainsi clairement à l'encontre du message coranique et relèvent de motivations profanes et politiques bien éloignées de la profondeur spirituelle et éthique de l'islam.

Ensuite, le sujet du discours du président Macron sur le séparatisme. Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, ce discours ne critique pas l'islam. Il critique l'islamisme, qui est une déformation de l'islam. Critiquant l'idéologie islamiste, il respecte l'islam, distinction qui a pu être mal comprise dans la traduction arabe.

Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, à aucun moment le discours ne prétend réformer ou modifier l'islam. Le président de la République française est respectueux de chacune

des religions. Et il est respectueux d'une tradition française, instaurée par une loi de 1905 : la séparation de l'Eglise, des Eglises, et de l'Etat. L'Etat français n'intervient pas dans la vie des Eglises, dans aucune d'entre elles.

Dans ce discours du 2 octobre, le président Macron a réaffirmé un certain nombre de mesures d'ordre public et de neutralité du service public et précisé des dispositions relatives au droit des associations et à l'école, piliers et creuset de notre pacte républicain français. Egalement, et surtout, il a insisté sur la nécessité de bâtir un islam en France, islam des Lumières, libéré des influences étrangères, structuré et transparent dans ses financements, et intégrant pleinement la part culturelle de l'Islam-civilisation, sans empiéter d'un pouce sur l'islam-religion.

Avec son discours fondateur, le président Macron a voulu rappeler que tous les Français doivent se savoir membres de la République française, notamment ses enfants les plus défavorisés ou en insécurité financière, sociale ou culturelle. Et rappelle à tous que le racisme, les discriminations et séparations n'ont pas leur place en France.

Unir plutôt que diviser

Nous, intellectuels engagés dans une volonté de concorde à l'échelon international, avons choisi de soutenir de telles idées témoignant d'un idéal universel, et dont l'Islam-civilisation est une des expressions. Nous avons salué en 2019 à l'Unesco, à l'occasion d'un colloque organisé par l'association L'Islam au XXI<sup>e</sup> siècle, une telle démarche visant à «faire un à partir de plusieurs», permettant, grâce à la culture, d'unir plutôt que diviser, de rassembler plutôt qu'ostraciser et exclure. La diversité culturelle et religieuse est voulue par Dieu pour les hommes, Lui qui énonce : «Si Dieu avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique : mais Il voulait vous éprouver en Ses dons. Faites assaut de bonnes actions vers Dieu. En Lui, pour vous tous, est le retour. Il vous informera de ce qu'il en est de vos divergences.» (Coran, V, 48). Toute agression contre une religion est une attaque contre toutes les religions.

C'est parce que la République en France ne «reconnait aucun culte» qu'elle les protège tous. Selon l'article 1er de la Constitution de 1958, «la France est une République indivisible, laïque, démocratique, et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances». Alors que le général de Gaulle estimait que le caractère laïque était évident, son rédacteur, Michel Debré, aurait insisté auprès de ce dernier pour que ce soit mentionné. Plus de soixante ans plus tard, on mesure combien cette mention était nécessaire pour la France, un des seuls pays du monde à avoir inscrit l'égalité dans sa devise, et qui s'efforce de suivre ces idéaux.

Nous, intellectuels venant d'horizons très différents, témoignons en faveur de cette probité française et de sa légitimité. Il ne s'agit pas de mots creux. Connaisseurs du

monde, nous pouvons sans peine paraphraser et faire nôtre l'expression «heureux comme un musulman en France»... Car l'islam est une religion de conscience qui s'adresse directement à l'individu, chaque musulman étant «une Eglise» à lui-même, n'ayant de compte à rendre qu'à Dieu. «Croira qui voudra et niera qui voudra», nous dit le Coran (XVIII, 29), réaffirmant la valeur de l'individu. L'homme n'étant soumis qu'à Dieu, il est par essence non assujéti, en une forme d'émancipation universelle conforme à l'idéal républicain d'individus libérés de l'adoration ou de l'asservissement de leurs semblables.

C'est en cela que l'accusation d'une prétendue ingérence française violant l'intimité des consciences musulmanes est si fautive. Elle tendrait aussi à dénoncer la loi des hommes, comme voulant contredire la loi de Dieu. Mais en France, la liberté religieuse est la règle! «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi», nous dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'ordre politique et l'ordre religieux sont séparés en France, en plein respect des droits fondamentaux des citoyens. Distinguer ces deux ordres permet à la fois de respecter la transcendance des croyants et de limiter les prétentions de certains qui pourraient s'imaginer parler pour Dieu (et donc rivaliser avec lui).

Observateurs de la société française, nous lui reconnaissons le fait qu'elle pose parfois des questions en avance sur son temps, en ayant en tête des considérations universelles. Certains peuvent considérer une telle attitude comme arrogante. Nous ne partageons pas ces critiques. Permettre à chacun de prendre en main son destin, tout en s'intégrant au sein d'un creuset républicain, représente à notre sens toute la beauté – et la difficulté – du paradigme républicain, nullement en opposition avec la croyance intime de chacun.

Au-delà de la prise en compte de la diversité des expressions culturelles, le modèle français respecte l'universalité des valeurs, sans opposer les communautés les unes aux autres... Le Coran affirme ce caractère unique de l'homme: «Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous.» (Coran, XLIX, 13). Le président Macron, suivant les bases républicaines, rappelle que nous sommes tous différents et tous égaux, garantissant l'universalisme de la réflexion, sans tomber dans les travers d'un relativisme culturel asservissant.

C'est ainsi que nous dénonçons avec la plus grande force les attentats, violences, et manifestations de haine. En suivant le philosophe Alain, battons-nous pour la Liberté, défendons l'Egalité, et promouvons la Fraternité: «Ne vouloir faire société qu'avec ceux qu'on approuve en tout, c'est chimérique, et c'est le fanatisme même.» Car la Fraternité fait le lien entre la Liberté (ou mon autonomie) et l'Egalité (ou mon devoir éthique de respect de l'autre).

En conclusion, boycotter les produits français, c'est boycotter la France. Boycoter la France, c'est ignorer la réalité de ses idéaux, c'est méconnaître son respect des religions, celle du Prophète et les autres. Il faut cesser le boycott de la France et retrouver le chemin du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel.

Subject: BOYCOTTAGE (90%); GROUPE RELIGIEUX (90%); MUSULMAN & ISLAM (89%); RELIGION (89%); DÉLITS (87%); INFRACTION CRIMINELLE (78%); CHRÉTIEN & CHRISTIANISME (73%); RACE & ETHNICITÉ (72%); DROIT FISCAL (70%); RACISME & XÉNOPHOBIE (70%)

Person: EMMANUEL MACRON (58%)

Geographic: EUROPE DE L'OUEST (88%); FRANCE (88%)

Load-Date: November 2, 2020